

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 26 MARS 2024 -

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Michelle PERROCHAUD a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 14 mars 2024

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 36
	votants : 42

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Alain THALINEAU
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE
M. Xavier DOUAUD

Mme Sylvie ETHORE, absente, a donné pouvoir à Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
M. Christian CHIRON, absent, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET

AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES

Par délibération du 26 mars 2024, le Conseil Communautaire a approuvé les résultats du compte financier unique 2023 du budget annexe Parcs d'activités, faisant apparaître :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	10 236 638.15 €	14 727 798.56 €
Recettes	14 402 343.18€	9 983 518.48 €
Déficit global de clôture		4 744 280.08 €
Excédent global de clôture	4 165 705.03 €	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AFFECTE** les résultats 2023 au Budget primitif 2024, de la manière suivante :
 - L'excédent de Fonctionnement, comme suit :

ZONES	Résultat de clôture 2023 (compte 002)	
	Excédent (R 002)	Déficit (D 002)
	0,00 €	
Parc de Tournebride 4	739 401,13 €	
PA de la Fôret 6	141 503,81 €	
ZA de Pont James	15 249,11 €	
ZA de la Croix Danet - 2	4 390,97 €	
ZA de la Boisselée	13 840,08 €	
ZA St Paul		-14 340,18 €
PA de la Bayonne	1 480 670,99 €	
ZA de la Raye	84 304,84 €	
ZA de Viais - extension	1 165 705,83 €	
ZA de Viais - Sud	25 251,00 €	
ZA de Grand Lieu	509 727,45 €	
TOTAUX	4 180 045,21 €	-14 340,18 €

► Reporte le résultat d'Investissement de la manière suivante :

ZONES	Résultat de clôture 2023 (compte 001)	
	Excédent (R 001)	Déficit (D 001)
Parc de Tournebride 4		-1 710 934,99 €
Parc de Tournebride 5		-58 850,72 €
PA de la Fôret 6		-460 239,53 €
ZA des Fromentaux 2		-164 199,34 €
ZA du Bois Fleuri 2		-49 593,27 €
ZA de Pont James		-246 700,79 €
ZA de Pont James 2		-24 608,81 €
ZA de la Croix Danet 2		-125 036,61 €
ZA de la Boisselée		-6 837,00 €
ZA de St Paul - extension	8 242,39 €	
PA de la Bayonne		-2 009 510,75 €
ZA de la Raye	279 719,29 €	
ZA de la Brosse		-1 400,00 €
ZA de Viais - extension		-2 451,31 €
ZA de Viais - Sud		-336 718,36 €
ZA du Clos Papin 1		-710,00 €
ZA de Grand Lieu	165 549,72 €	
TOTAUX	453 511,40 €	-5 197 791,48 €

Acte n° : DE073-C260324

Publié sur le site internet le 29/03/24

Fait à La Chevrolière, le 26 mars 2024

Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 28/03/2024
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 26 MARS 2024 -

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Michelle PERROCHAUD a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 14 mars 2024

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 36
	votants : 42

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Alain THALINEAU
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE
M. Xavier DOUAUD

Mme Sylvie ETHORE, absente, a donné pouvoir à Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
M. Christian CHIRON, absent, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2023

Conformément à l'article L.5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté aux membres du Conseil communautaire le bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles opérées au cours de l'exercice 2023.

En 2023, Grand Lieu Communauté a procédé à :

1 - L'ACQUISITION DE :

▪ Sur le budget annexe « parcs d'activités »

80 737 m² de terrains pour l'extension ou l'aménagement des zones ou parcs d'activités de la Forêt et des Fromentaux au Bignon, de la Croix Danet 2 à Geneston et de Viais Sud à Pont Saint Martin, pour un montant total de 199 223.70 €.

2 - LA CESSION DE :

▪ Sur le budget annexe « parcs d'activités »

112 430 m² de terrains sur les zones ou parcs d'activités de de la Forêt au Bignon, de Pont-James à Saint Colomban, de Tournebride à La Chevrolière, de la Bayonne à Montbert, et de Saint Paul à Saint Lumine de Coutais, pour un montant total de 3 050 607.00 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du bilan des acquisitions et des cessions immobilières de Grand Lieu Communauté pour l'année 2023.

Acte n° : DE074-C280324

Publié sur le site internet le : 29/03/24

Fait à La Chevrolière, le 26 mars 2024

Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 28/03/2024
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 26 MARS 2024 -

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Michelle PERROCHAUD a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 14 mars 2024

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 36
	votants : 42

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Alain THALINEAU
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphane BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE
M. Xavier DOUAUD

Mme Sylvie ETHORE, absente, a donné pouvoir à Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
M. Christian CHIRON, absent, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET

**CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT (AC/CP)
AP/CP N° 003 – Réhabilitation Lagune de Viais**

Par une délibération du 3 mars 2020, le Conseil communautaire a approuvé la création d'une autorisation de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) N° 003, pour l'opération de « réhabilitation de la lagune de Viais à Pont Saint Martin ». L'AP a été votée initialement à 1 557 000 € HT.

Par une seconde délibération du 30 mars 2021, le Conseil communautaire a approuvé la modification de l'autorisation de programme (AP) et des crédits de paiement (CP), pour l'opération de « réhabilitation de la lagune de Viais à Pont Saint Martin », en allongeant la durée d'étalement des crédits de paiement (CP) de 2020 à 2022.

Par une troisième délibération du 29 mars 2023, le Conseil communautaire a approuvé la modification de l'autorisation de programme (AP) et des crédits de paiement (CP), pour l'opération de « réhabilitation de la lagune de Viais à Pont Saint Martin », en portant le montant de l'autorisation de programme de 1 557 000 € HT à 1 617 000 € HT, et de prolonger la durée des crédits de paiement d'une année soit de 2020 à 2023.

L'opération étant achevée, il convient de clôturer l'opération de « réhabilitation de la lagune de Viais à Pont Saint Martin »

Opération	TOTAL AUTORISATION DE PROGRAMME (AP)	CREDITS DE PAIEMENT (CP)			
		CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
AP/CP n° 003 Réhabilitation de la lagune de Viais à Pont Saint Martin	1 617 000 €	48 193,92 €	1 117 747,53 €	413 779,33€	37 279,22 €
Montant des dépenses réalisées		48 193,92 €	1 117 747,53 €	413 779,33€	2 329.99 €
TOTAL REALISE		1 582 050.77 €			

VU les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 ;

VU les délibérations n°DE092-C030320 du 3 mars 2020, n°DE103-C300321 du 30 mars 2021 et DE070-C280323 du 28 mars 2023, portant création et modification de l'autorisation de programme n°003 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PRONONCE** la clôture de l'autorisation de programme (AP) relative à l'opération n°003 de « réhabilitation de la lagune de Viais à Pont Saint Martin »

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Acte n° : DE075-C260324

Publié sur le site internet le 29.03.24

Fait à La Chevrolière, le 26 mars 2024

Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 28/03/2024
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

**DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 26 MARS 2024 -**

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Michelle PERROCHAUD a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 14 mars 2024

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 36
	votants : 42

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Alain THALINEAU
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphane BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE
M. Xavier DOUAUD

Mme Sylvie ETHORE, absente, a donné pouvoir à Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Marie-Thérèse CORNIET, absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
M. Christian CHIRON, absent, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET

**CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) -
 POUR L'OPERATION RELATIVE A LA PARTICIPATION DE GRAND LIEU AU FINANCEMENT DU
 LYCEE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU (AP-CP N° 004)**

Les autorisations de programme (AP) et les crédits de paiement (CP) sont encadrés par les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être ordonnancées ou payées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation prévisionnelle des CP est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des autorisations. Le budget de l'année N ne tient compte que des CP de l'année N.

Dans le cadre de l'opération de « **participation au financement du Lycée de Saint Philbert de Grand Lieu** », Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'ouvrir pour l'exercice 2024, une autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) pour cette opération d'un montant de **2 500 000 € TTC**.

Les dépenses seront autofinancées par Grand Lieu Communauté.

Il est proposé de répartir les crédits de paiement de cette autorisation de programme de l'opération relative à la « **participation au financement du Lycée de Saint Philbert de Grand Lieu** », de la manière suivante :

	Montant total de l'Autorisation de programme (AP)	Crédit de Paiement 2024 (CP 2024)	Crédit de Paiement 2025 (CP 2025)	Crédit de Paiement 2026 (CP 2026)
AP/CP n° 004 Participation au financement du Lycée de Saint Philbert de Grand Lieu	2 500 000 €	500 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article R 2311-9 du code général des impôts ;

CONSIDERANT la nécessité de créer des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) n° 004 – Participation au financement du Lycée de Saint Philbert de Grand Lieu ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** la création d'une autorisation de programme pour l'opération n° 004 de « **participation au financement du Lycée de Saint Philbert de Grand Lieu** » d'un montant total de **2 500 000 € TTC** et la répartition des crédits de paiement afférent à la présente opération telle qu'indiquée ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les crédits de paiement (CP) sur cette autorisation de programme (AP) et à liquider les dépenses dans la limite des crédits de paiement susmentionnés

Envoyé en préfecture le 28/03/2024
Reçu en préfecture le 28/03/2024
Publié le  Conseil du 26/03/2024
ID : 044-244400438-20240327-DE076_C260324-DE

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou en cas d'absence un Vice-Président à signer tout document s'y rapportant

Acte n° : DE076-C260324
Publié sur le site internet le 29.03.24

Fait à La Chevrolière, le 26 mars 2024

Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann Boblin
Date de signature : 28/03/2024
Qualité : Président de Grand Lieu Communauté

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 26 MARS 2024 -

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Michelle PERROCHAUD a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 14 mars 2024

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 36
	votants : 33

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Alain THALINEAU
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE
M. Xavier DOUAUD

Mme Sylvie ETHORE, absente, a donné pouvoir à Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Marie-Thérèse CORNIET, absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
M. Christian CHIRON, absent, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR GRAND LIEU COMMUNAUTE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU POUR LE FINANCEMENT DU LYCEE

Par délibération en date du 1er février 2021, la ville a validé les études pré-opérationnelles pour la réalisation d'un nouvel équipement sportif pour répondre principalement aux besoins du futur lycée, sur une emprise foncière communale de 5 290 m².

Pour répondre aux besoins d'un lycée de 1 500 élèves à terme et tenir compte des besoins complémentaires des collèges avoisinants et de la vie associative communale, l'étude de programmation réalisée a permis d'aboutir à la définition d'un besoin maximal d'un équipement estimé à 4 330 m² environ, organisé autour de 2 grandes salles multisports, d'une salle de préparation physique et sportive, d'une salle polyvalente et d'un Hall d'accueil.

Le coût prévisionnel de l'opération est à ce jour estimé à **8 727 100 € HT** :

Le coût prévisionnel de l'opération est à ce jour estimé à 8 727 100 € HT : Honoraires	Montant HT	Montant TTC
Maitrise d'oeuvre	765 000,00 €	918 000,00 €
Maitrise d'oeuvre OPC	62 000,00 €	74 400,00 €
Actualisation prix	70 000,00 €	84 000,00 €
Rémunération mandataire	262 000,00 €	314 400,00 €
Travaux	Montant HT	Montant TTC
Equipement	7 098 100,00 €	8 517 720,00 €
Equipements sportifs intérieurs	320 000,00 €	384 000,00 €
Imprévus / Actualisation	150 000,00 €	180 000,00 €
TOTAL HT	8 727 100,00 €	10 472 520,00 €

Financeurs	Montant subvention	Obtention	Pourcentage
Région des Pays de Loire	2 000 000,00 €	convention du 19/01/2023	22,92%
Grand Lieu Communauté	2 500 000,00 € Dont 500 000,00 € en 2024	Fonds de concours	28,64%
Autofinancement - à ce jour	4 227 100,00 €		48,44%
Total	8 727 100,00 €		

La commune sollicite le fonds de concours à hauteur de 2 500 000 € dont 500 000 € en 2024.

M. Stéphan BEAUGÉ, Mme Virginie MÉNARD, M. Emmanuel GUILLET, Mme Valérie BAUDRY, M. Frédéric SORET, Mme Stéphanie LOIRET, M. Sébastien MICHAUD, M. Erwan PICCONE, M. Xavier DOUAUD, représentants de la commune de Saint Philbert de Grand Lieu, ne prennent pas part au vote.

VU la délibération DE030-C160221 du Conseil communautaire du 16 février 2021 relative à la charte de mise en œuvre des fonds de concours ;

VU la délibération DE097-C160523 du Conseil communautaire du 16 mai 2023 fixant le montant disponible pour chaque commune pour 2023 ;

CONSIDERANT le projet de réalisation d'un nouvel équipement sportif pour les besoins du futur lycée ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

DE VERSER un fonds de concours de **2 500 000 €** au profit de la Commune de Saint Philbert de Grand Lieu pour son projet de réalisation d'un nouvel équipement sportif pour les besoins du futur lycée ;

- **DE PRECISER** que par dérogation à la charte de mise en œuvre des fonds de concours approuvé par le Conseil communautaire le 16 février 2021, un acompte correspondant aux crédits de paiement ouverts annuellement sera versé sur demande préalable de la commune auprès de la communauté de communes ;
- **D'AUTORISER** M. le Président et les Vice-présidents à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Acte n° : DE077-C260324

Publié sur le site internet le : 29/03/24

Fait à La Chevrolière, le 26 mars 2024,

Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 28/03/2024
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 26 MARS 2024 -

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Michelle PERROCHAUD a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 14 mars 2024

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 36
	votants : 42

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Alain THALINEAU
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE
M. Xavier DOUAUD

Mme Sylvie ETHORE, absente, a donné pouvoir à Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
M. Christian CHIRON, absent, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET

VOTE DES TAUX DES IMPOSITIONS DIRECTES LOCALES EN 2024

Conformément aux propositions faites lors du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2024, il est proposé au Conseil communautaire de reconduire les taux appliqués en 2023, à savoir :

- Le taux de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFPB) soit **0,750 %** ;
- Le taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) soit **2,65 %**.
- Le taux de Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) soit **7.97 %**
- Le taux de la Cotisation foncière des entreprises (CFE) soit **23.99 %**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379 0 bis, 1407 et suivants, 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs aux impositions directes locales et à leur vote,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **DE MAINTENIR** les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les fixer à :

	TAUX 2024
TFPB	0.750 %
TFNB	2.65 %
THRS	7.97 %
CFE	23.99 %

- **DE METTRE** en réserve la totalité de la différence positive qui est constatée en 2024 entre le taux maximum de droit commun de CFE 2024 et le taux de CFE voté en 2024 par Grand Lieu Communauté, soit **0.13%**.

CFE 2024	Taux 2024
Taux maximum de droit commun	24.12%
Taux voté	23.99%
Taux mis en réserve	0.13%

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Acte n° : DE078-C260324

Publié sur le site internet le : *28/03/24*

Fait à La Chevrolière, le 26 mars 2024
Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 28/03/2024
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 26 MARS 2024 -

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Michelle PERROCHAUD a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 14 mars 2024

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 36
	votants : 42

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Alain THALINEAU
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE
M. Xavier DOUAUD

Mme Sylvie ETHORE, absente, a donné pouvoir à Mme Marie-France GOURAUD

M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON

Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA

Mme Marie-Agnès DE BOURMONT, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRALLIÉ

M. Christian CHIRON, absent, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU

Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET

PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI 2024

Depuis le 1^{er} janvier 2018, date du transfert par les Communes à la Communauté de Communes de la compétence GEMAPI, Grand Lieu Communauté a institué la taxe correspondante par délibération du 13 février 2018. Il importe donc que Grand Lieu Communauté se prononce sur le produit attendu avant le 15 avril pour la fixation de son produit de l'année en cours.

Grand Lieu Communauté s'est substituée aux communes dans l'adhésion au Syndicat de Bassin Versant de Grand Lieu ainsi qu'au Syndicat d'Aménagement Hydraulique Sud Loire et prend en charge les participations versées depuis le 1^{er} janvier 2018.

Par une délibération du 16 mai 2023, le conseil communautaire a approuvé la dissolution du Syndicat d'Aménagement Hydraulique Sud Loire, ainsi que les nouveaux statuts du Syndicat mixte du bassin Versant de Grand Lieu devenant ainsi le Syndicat Grand Lieu Estuaire (SGLE)

	Participations					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
SBV	144 118 €	147 833 €	150 493 €	182 024 €	191 126 €	
SAH	13 679 €	14 989 €	26 312 €	39 308 €	41 274 €	
SGLE						260 387 €
TOTAL PARTICIPATIONS	157 970 €	162 822 €	176 805 €	221 333 €	232 400 €	260 387 €
Part du produit de la taxe GEMAPI / Participations	77,14%	77,14%	77,14%	SBV 86 % SAH 72 %	SBV 86 % SAH 72 %	SGLE 86 %
Produit taxe GEMAPI	120 173 €	121 858 €	125 601 €	184 843 €	194 085 €	223 933 €
Nombre d'habitants	39 210	39 682	40 214	40 903	41 588	42 317
Taxe Gémapi / habitant	3,06 €	3,07 €	3,12 €	4,52 €	4,67 €	5,29 €
Evolution en %		0,2%	1,7%	44,7%	3,3%	13,4%

La participation prévisionnelle à verser en 2024 par Grand Lieu Communauté au Syndicat de Grand Lieu Estuaire est de **260 387 €**

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil communautaire de répercuter la hausse des participations versées au Syndicat Grand Lieu Estuaire sur le produit de la taxe GEMAPI 2024, et de porter le montant de la taxe de 194 085 € à **223 933 €**.

VU l'article 1530 bis du Code Général des Impôts ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 13 février 2018 instituant la taxe GEMAPI ;

CONSIDERANT l'évaluation du coût prévisionnel des charges liées à la GEMAPI ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'ARRETER** le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) à **223 933 €** pour 2024.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou en cas d'absence un Vice-Président à signer tout document s'y rapportant

Acte n° : DE079_C260324

Publié sur le site internet le 29/03/24

Fait à La Chevrolière, le 26 mars 2024

Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann
 Boblin
 Date de signature : 28/03/2024
 Qualité : Président de Grand Lieu
 Communauté